

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 4 JUILLET 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 7 juillet 2022, tenue à la salle municipale, au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Maxime Guillot, tous formant quorum.

Absence : James Kingston.

Assiste également à cette séance madame Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 181-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h32.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 182-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. État des revenus et dépenses au 30 juin 2022
8. Dépenses à approuver
 - a) Salle municipale – réservoir à eau chaude
 - b) Logiciel Canva Pro
 - c) Router pour la salle municipale
 - d) Colloque de zone ADMQ
 - e) Enseigne pour les organismes
9. Demandes
 - a) Avenir du Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville
 - b) Projet d'implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires dans la MRC de Bécancour
 - c) Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre
10. Affaires courantes
 - a) Améliorations aux loisirs
 - i) Demande d'aide financière au FRR
 - ii) Achat d'équipements
 - b) Fondation TD des amis de l'environnement – sentiers pédestres
11. Suivi de dossiers
 - a) États financiers 2021 OMH au Cœur-du-Québec

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- b) Plan de partenariat pour la patinoire – logos des entreprises
 - c) Loisirs sports Centre-du-Québec (suivi des dépenses)
 - d) PRACIM – améliorations de la caserne
 - e) PRACIM – améliorations à l'intérieur du bureau municipal
 - f) Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration
12. Règlements
- a) Remboursement des frais de séjour et de déplacements (avis de motion)
13. Comités et MRC
14. Affaires nouvelles
- a) Tests de débit pour les bornes-fontaines
 - b) Benzène – demande d'aide financière PRIMEAU volet 1.1
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

RÉSOLUTION # 183-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 6 juin 2022 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 184-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les déboursés des chèques # 1372 à # 1381 pour la somme de 46 518.58 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501691 à # 501714 pour la somme de 70 366.81 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 14220.75 \$.
4. Le total des salaires bruts pour le mois de juin 2022 pour la somme de 19 144.27 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	18 550.20 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location chalet loisirs / salle municipale	270.00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	60 404.00 \$
Collecte matières électroniques	26.21 \$
Remboursement déficit OMH Cœur du Québec (2021)	3 083.20 \$
Péréquation	7 179.00 \$
Subvention Loisirs sport	2 500.00 \$
Subvention piste cyclable rue Principale	12 800.00 \$
Subvention FRR (volet enseigne)	1 854.50 \$
Subvention charte enfants	500.00 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Location caserne	8 205.00 \$
Intérêts sur EOP	371.30 \$
Permis rénovations	60.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer etc.)	494.86 \$
Total	116 658.27 \$

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

ATTENDU l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2022 présenté aux élus;

RÉSOLUTION # 185-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'état des revenus et dépenses qui démontre un surplus de 127 388.21 \$.

8. DÉPENSES À APPROUVER

a) Salle municipale – réservoir à eau chaude

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition, en 2020, de vaisselle réutilisable pour la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir à eau chaude de la salle a une très petite capacité, ce qui limite la possibilité de laver la vaisselle;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'installer un nouveau réservoir de 40 gallons à la salle municipale;

RÉSOLUTION # 186-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Plomberie 1750 pour l'installation d'un nouveau réservoir à eau chaude de 40 gallons à la salle municipale.

b) Logiciel Canva Pro

CONSIDÉRANT QUE les employés de bureau doivent régulièrement confectionner des publicités ou autres documents;

CONSIDÉRANT le logiciel Canva Pro, disponible sur internet, qui facilite l'infographie de tels documents;

RÉSOLUTION # 187-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat du logiciel au coût de 149.99 \$ plus les taxes par année.

c) Router pour la salle municipale

CONSIDÉRANT QUE le router de la salle municipale date d'une quinzaine d'années et fait régulièrement défaut lorsque trop de personnes s'y connectent;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE l'accès internet à la salle municipale est gratuit et disponible pour tous, sans mot de passe;

RÉSOLUTION # 188-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme OrdiPlus pour l'achat d'un nouveau router plus puissant au coût de 169.99 \$ plus les taxes.

d) Colloque de zone ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone de l'ADMQ aura lieu à Drummondville le 15 septembre prochain;

RÉSOLUTION # 189-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la directrice générale et la directrice générale adjointe pour assister au colloque de zone de l'ADMQ au coût total de 275 \$ incluant les repas et la journée de formation. Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur.

e) Enseigne pour les organismes

CONSIDÉRANT QUE le comité intersectoriel avait fait la demande d'installer une affiche pour indiquer les services disponibles à Fortierville au coin du stationnement de la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficiera d'une aide financière du programme Fonds régions et ruralité pour ce projet;

CONSIDÉRANT la soumission et l'épreuve présentées par la compagnie Lumicom;

RÉSOLUTION # 190-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De désigner Lumicom pour la production et l'installation d'une affiche indiquant les services et organismes de Fortierville au coût de 3880.00 \$ plus les taxes;
- D'installer ladite affiche au coin du stationnement de la salle municipale;
- De demander un permis d'affichage au service d'aménagement de la MRC de Bécancour.

9. DEMANDES

a) Avenir du Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville offrait un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis plusieurs années;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE le service d'urgence à ce CLSC est déjà imputé depuis le 28 février 2020, date à laquelle une première réduction avait été mise de l'avant, réduisant le service d'urgence la nuit, le rendant inaccessible de minuit à 8 h;

CONSIDÉRANT QUE le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville a subi des coupures de services au centre d'urgence, depuis le 1^{er} juin dernier, entraînant une coupure de 4 heures quotidiennement, dont le nouvel horaire estival établi de 20 h à 8 h;

CONSIDÉRANT QUE cette décision serait, entre autres, basée selon les clauses administratives propres au fonctionnement des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, le CLSC de Fortierville ne pourrait plus bénéficier de la procédure de fonctionnement « médecins dépanneurs » visant à maintenir le service d'urgence lors de manque d'effectif médical dans un établissement, car le service d'urgence n'est plus de 24 heures;

CONSIDÉRANT QUE la population de la région a déjà accepté, bien malgré elle, la réduction des heures d'ouverture de l'urgence en 2020 et qu'elle est maintenant aux prises avec les conséquences de cette décision, en se voyant refuser le service des médecins dépanneurs;

CONSIDÉRANT QUE ne pouvant plus bénéficier des médecins dépanneurs, il y aura forcément des manques dans l'horaire estival des médecins au CLSC de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE le temps compte et que les médecins dépanneurs sont déjà à choisir les horaires pour le début de l'automne prochain, faisant en sorte que le CLSC de Fortierville ne peut attendre que la situation change en septembre;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, 5 médecins ont quitté leur emploi au sein du CLSC de Fortierville pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QUE malgré les bouleversements survenus, le personnel médical, qui est très apprécié de la clientèle, a su maintenir et prodiguer des soins de qualité;

CONSIDÉRANT QUE cette décision entraîne de nombreux questionnements et inquiétudes face à l'avenir du service d'urgence de ce centre;

RÉSOLUTION # 191-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander un décret ministériel en urgence, afin de pallier à cette nouvelle coupure de services au sein du CLSC de Fortierville et de maintenir le service des médecins dépanneurs à cette urgence, malgré le fait qu'elle ne soit pas ouverte 24 heures / 24;

IL EST AUSSI RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'acheminer la présente résolution au député de Nicolet-Béancour, M. Donald Martel, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, au premier ministre, M. François Legault, au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux, M. Monsef Derraji, au porte-parole du 2^e groupe d'opposition en matière de services sociaux, M. Sol Zanetti, au porte-parole du 3^e groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux, M. Joël Arseneau, ainsi qu'aux MRC de l'Érable, MRC de Lotbinière et MRC de Nicolet-Yamaska.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

b) Projet d'implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires dans la MRC de Bécancour

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a mis en place le projet d'implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, amorcé en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les services préhospitaliers d'urgence ont la volonté:

- D'améliorer l'accès à la défibrillation externe automatisée;
- De poursuivre l'implantation de DEA communautaires;
- De rendre accessible la formation « Héros en 30 ».

CONSIDÉRANT QUE ce projet a comme objectif de réduire les délais d'intervention lors d'un arrêt cardiaque afin d'augmenter les chances de survie grâce à la contribution de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, partenaire de ce projet fourni gratuitement 17 DEA sur le territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE les défibrillateurs externes automatisés communautaires dédiés aux municipalités pourront être implantés dans un lieu choisi par la municipalité afin de le rendre le plus accessible à la population;

RÉSOLUTION # 192-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville s'engage à :

- Maintenir le DEA pour l'utilisation communautaire en bon état de fonctionnement;
- De voir à l'entretien de celui-ci;
- De consacrer un budget annuel de fonctionnement du DEA.

c) Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre

ATTENDU QUE la Réserve mondiale de la Biosphère du lac St-Pierre travaille présentement sur la conservation des milieux naturels de la région;

ATTENDU QUE la Réserve mondiale de la Biosphère du lac St-Pierre offre la possibilité d'effectuer gratuitement une caractérisation sur la terre à bois de la municipalité, qui comprendrait les éléments suivants :

- Présence d'espèces végétales en péril;
- Présence d'espèces exotiques envahissantes;
- Caractérisation des cours d'eau, s'il y a lieu;
- Présence de perturbations;
- Composition faunique et floristique générale;
- Caractérisation des milieux humides;

ATTENDU QUE la municipalité s'était engagée, en achetant cette propriété de la Fabrique Ste-Philomène, à la conserver comme un

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

milieu naturel;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait, dans un avenir rapproché, aménager des sentiers pédestres sur cette propriété;

RÉSOLUTION # 193-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la Réserve mondiale de la Biosphère du lac St-Pierre la réalisation d'une caractérisation de la terre à bois de la municipalité (lots 6180563, 6180941 et 6180949).

10. AFFAIRE COURANTES

a) Améliorations aux loisirs

i) Demande d'aide financière au FRR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Fortierville dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville appuie le projet « Améliorations aux loisirs » qui consiste à l'installation d'un gradin supplémentaire au terrain de soccer de Fortierville et en l'achat et l'installation d'abri pour joueurs à la patinoire;

RÉSOLUTION # 194-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents :

- 1. PARTICIPATION :** La municipalité de Fortierville participe au projet concernant les gradins pour le soccer pour la somme de 3371.71 \$.
- 2. FONDS :** La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et ruralité, un montant de 11 909 \$ provenant de l'enveloppe «initiative municipale».
- 3. SIGNATURE :** Le conseil municipal autorise la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ii) Achat d'équipements

CONSIDÉRANT le projet « Amélioration aux loisirs » pour lequel la municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité;

RÉSOLUTION # 195-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer les achats suivants, conditionnellement à l'obtention d'une réponse favorable concernant l'aide financière du programme FRR :

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Un abri de joueurs pour la patinoire de 24' de longueur, séparé en deux sections de 12', structure d'aluminium et revêtement HDPE chez Omni-Tech sports au coût de 9 725 \$ + les taxes (livraison et installations incluses);
- Une plateforme de béton sur toute la superficie de l'abri pour les joueurs de la patinoire. Les employés municipaux sont désignés pour cette tâche. Le béton devra être recouvert d'un tapis de caoutchouc pendant l'hiver pour protéger les patins.
- Un gradin de 3 rangées (15 pieds de largeur) avec marche-pieds simple au coût de 2 364.94 \$ plus les taxes chez Simexco.

b) Fondation TD des amis de l'environnement – sentiers pédestres

CONSIDÉRANT le programme TD des amis de l'environnement;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aménager des sentiers pédestres sur la terre à bois de la municipalité;

RÉSOLUTION # 196-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme TD des amis de l'environnement pour l'aménagement de sentiers pédestres sur la terre à bois municipale.

11. SUIVI DE DOSSIERS

a) États financiers 2021 OMH au Cœur-du-Québec

CONSIDÉRANT les états financiers de l'année 2021 de l'OMH au Cœur-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces états démontrent un déficit total pour l'OMH de Fortierville de 135 638 \$ au lieu de 159 588 \$ qui était prévu au budget de départ;

RÉSOLUTION # 197-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers de l'OMH au Cœur-du-Québec, démontrant un déficit de 135 638 \$ pour l'OMH de Fortierville. Un montant de 10 % (13 564 \$) doit être assumé par la municipalité de Fortierville.

b) Plan de partenariat pour la patinoire – logos des entreprises

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait procédé à la réfection complète de la patinoire en 2015;

CONSIDÉRANT QU'une campagne de financement avait été réalisée auprès des entreprises de Fortierville en 2016 pour l'installation de lexans avec logos sur les bandes de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan de partenariat, les logos

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

devaient demeurer sur les bandes pour un minimum de 5 ans;

CONSIDÉRANT l'état des bandes (moisissures entre les lexans et les bandes);

RÉSOLUTION # 198-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retirer les lexans des bandes de la patinoire à l'automne 2022. Les lexans devront être offerts aux entrepreneurs. Les bandes devront être nettoyées avec la laveuse à pression.

c) Loisirs sports Centre-du-Québec (suivi des dépenses)

CONSIDÉRANT le projet qui avait été réalisé grâce à une aide financière de Loisirs Sports Centre-du-Québec (tapis de caoutchouc pour la patinoire, ballon-poing);

CONSIDÉRANT QU'une partie du projet doit être assumée par la municipalité;

RÉSOLUTION # 199-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de défrayer les coûts non-subventionnés reliés à ce projet (1599.21 \$). Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70120-950 (Loisirs de Fortierville).

d) PRACIM – améliorations de la caserne

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) concernant des améliorations à apporter à la caserne incendie;

ATTENDU QUE les travaux consisteraient principalement à appliquer un revêtement de plancher durable et sans entretien au polyuréa dans les salles de bain, dans le local des casiers des pompiers et dans le bureau du chef et remplacer le système de chauffage au mazout par un système à l'électricité, etc.

RÉSOLUTION # 200-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

e) PRACIM – améliorations à l’intérieur du bureau municipal

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) concernant des rénovations intérieures à apporter au bureau municipal;

ATTENDU QUE les travaux consisteraient principalement à solidifier le plancher du rez-de chaussée, retirer les tapis, égaliser les planchers du rez-de-chaussée, égaliser les planchers du 2^e étage, refaire le plafond du 2^e étage (bris causés à cause de nombreux dégâts d’eau par la toiture), réfection des deux salles de bain, etc.

RÉSOLUTION # 201-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu’elle s’engage à respecter toutes les conditions qui s’appliquent à elle;

QUE la municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d’exploitation continue et d’entretien du bâtiment subventionné;

QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

f) Programme d’aide à la voirie locale – projets particuliers d’amélioration

ATTENDU QUE la municipalité avait déposé une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d’amélioration;

ATTENDU QUE la municipalité aura accès à un montant de 15 730 \$ dans le cadre de ce programme pour des travaux routiers;

RÉSOLUTION # 202-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’expédier une lettre de remerciements au député Donald Martel pour l’aide financière accordée.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

12. RÈGLEMENTS

a) Remboursement des frais de séjour et de déplacements (avis de motion)

Le conseiller Yannick Pressé donne avis de motion qu'il présentera, à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, un règlement portant sur le remboursement des frais de séjour et de déplacements.

Monsieur le conseiller Yannick Pressé présente et dépose un projet de règlement concernant le remboursement des frais de séjour et de déplacements. Ce projet de règlement est mis à la disposition du public.

Le conseil suggère de valider avec la MRC de Bécancour si des modifications sont prévues à la grille de frais de déplacements, étant donné le prix du carburant qui ne cesse d'augmenter.

13. COMITÉS ET MRC

a) Services de santé dans la région

La mairesse dit avoir vu passer sur les réseaux sociaux une annonce concernant la formation d'un comité pour relancer l'urgence 24h/7 à Plessisville. Elle trouve inconcevable qu'un comité lance de telles démarches lorsque les services de l'urgence du CLSC de Fortierville sont actuellement en péril suite au manque de main-d'œuvre et en l'absence de médecins dépanneurs.

14. AFFAIRES NOUVELLES

a) Tests de débit pour les bornes-fontaines

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour a demandé des soumissions pour effectuer les tests de débit des bornes-fontaines de plusieurs municipalités :

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres :

Simo management inc. :

Inspection borne incendie 36.84 \$ par borne
Frais de pompage pour les bornes sans drainage 2.00 \$ par borne

RÉSOLUTION # 203-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Simo management inc. pour les tests de débit des bornes-fontaines.

Fortierville	nb. bornes	Avec TVQ	Total avec TVQ
Cout inspection borne incendie	20	38.68 \$	773.60 \$
Frais déplacement au prorata du nombre de bornes	439.23 \$		439.23 \$
Frais de pompage pour les bornes qui ne drainent pas	2.00 \$		
<u>Total avant taxes</u>			<u>1 212.83 \$</u>

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

b) Benzène – demande d'aide financière PRIMEAU volet 1.1

ATTENDU la présence de benzène dans l'eau potable de la municipalité de Fortierville;

ATTENDU la nécessité de réaliser des plans et devis pour le projet d'aménager d'un système de traitement;

ATTENDU le programme d'aide financière PRIMEAU volet 1.1 pour les études préliminaires ainsi que les plans et devis reliés aux infrastructures d'eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle;

RÉSOLUTION # 204-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions se déroule de 20h à 20h10.

16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION # 205-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h10.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».